Commune nouvelle de MESNILS-SUR-ITON Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le

ID : 027-200084812-20250925-2025\_09\_08-AR





## Extrait du registre des arrêtés du Maire

Arrêté n°2025\_09\_08

Annule et remplace l'Arrêté n°2023\_09\_05

## Arrêté portant numérotage de maison

Le Maire de la Commune de MESNILS-SUR-ITON :

## VU:

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2213-28
- Considérant l'intérêt communal que représente la numérotation d'une habitation située chemin du Boisset, Gouville, 27240 Mesnils-sur-Iton.
- Considérant l'erreur administrative qu'il convient de modifier.

## <u>ARRÊTE</u>

<u>ARTICLE 1<sup>ER</sup></u>: Suite au permis de construire n°027 198 19 10001 accordé le 6 mars 2019, une maison d'habitation a été construite sur la **parcelle 293 ZE 151**.

ARTICLE 2: Le numérotage comporte une série continue de numéros, à raison d'un seul numéro par immeuble caractérisé par une entrée principale. La série des numéros d'une rue régulièrement numérotée est formée de nombres pairs pour le côté droit et de nombres impairs pour le côté gauche de cette rue. La numérotation est matérialisée par l'apposition sur la façade ou le mur de clôture par une plaque. La numérotation des maisons est assurée par la commune.

<u>ARTICLE 3</u>: L'habitation sur le terrain sis **chemin du Boisset, Gouville, 27240 Mesnils-sur-Iton** cadastrée sur **la parcelle 293 ZE 151** est numérotée **6** à compter de ce jour.

<u>ARTICLE 4</u>: La nouvelle numération de cette rue sera communiquée aux différents services : La Poste, la direction départementale des routes, la gendarmerie et les pompiers.

**ARTICLE 5** : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté et transmis au représentant de l'Etat.

Fait à MESNILS-SUR-ITON, le 25 septembre 2025.

Le Maire, Colette BONNARD.

Petites ville